

Les directives anticipées : en parler avec le patient, la famille et en équipe

Cette formation thématique, vise certes à rappeler le cadre législatif mais son objectif principal est d'approfondir notre écoute et notre communication concernant les directives anticipées.

1. Objectifs pédagogiques

- Connaître les textes concernant les droits du patient et en particulier ceux relatifs aux directives anticipées
- Etre capable de communiquer sur les directives anticipées avec le patient et ses proches
- Acquérir des repères pour la discussion d'équipe et la discussion collégiale
- Réfléchir à la mise en œuvre des directives anticipées dans l'institution

2. Contenu

- Clarification des représentations concernant la démarche palliative et les directives anticipées.
- Texte de loi (en particulier 2 février 2016) et document HAS concernant les directives anticipées et la personne de confiance
- Repères pour parler ou pas des directives anticipées : écouter et analyser la demande de la personne malade
- Droits, vécu et place de la personne malade
- Place et vécu des familles
- Place de l'engagement et du vécu du soignant dans ce contexte émotionnel fort
- Les différentes étapes de la démarche éthique et la place des directives anticipées
- Démarches propres à l'institution

3. Public

Professionnels des structures adhérentes à COMPAS

4. Pré-requis

Avoir une formation d'initiation aux soins palliatifs

5. Moyens pédagogiques

Au cours de cette formation, les formateurs utilisent différentes méthodes et outils pédagogiques. Ils favorisent l'interactivité afin de permettre l'appropriation des connaissances et le changement des pratiques :

- Travail d'analyse et d'échange pluridisciplinaire et entre pairs à partir des expériences des stagiaires et des formateurs (analyse des pratiques professionnelles, réflexions en petits groupes, échanges...)
- Ateliers pratiques
- Apports théoriques

6. Suivi et évaluation de la formation :

Avant la formation

Recueil des attentes des stagiaires par le biais d'un questionnaire

Début de formation

Analyse des besoins et des attentes des stagiaires en séance

Auto-évaluation du stagiaire en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation

Quizz pédagogique de début de formation

Fin de session

Auto-évaluation du stagiaire en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation

Quizz pédagogique de fin de formation

Evaluation de la formation par questionnaire de satisfaction rempli sur place et bilan oral

Attestations d'assiduité envoyées à la structure

Certificat de réalisation envoyé à chaque stagiaire mesurant sa progression au regard de son autoévaluation.

7. Intervenants

- Médecin à COMPAS
- Infirmière à COMPAS

Compétences des formateurs

Tous les intervenants ont été validés par notre équipe pédagogique.

Ils ont une expérience pratique significative dans le domaine des soins palliatifs ou sont des personnes ressources dans leur domaine.

Leur expérience de terrain tout comme leurs qualités pédagogiques constituent un gage de qualité pour les formations.

8. Modalités pratiques

Lieu de formation

COMPAS - Parc Solaris - 10 chemin du Vigneau - 44800 SAINT HERBLAIN

N° DPC : 44532325006 (non DPC pour les médecins)

Informations du stagiaire

COMPAS transmettra aux stagiaires par mail une convocation avec l'ensemble des informations utiles à la formation (dates, lieu, horaires, conditions de restauration...). Cette convocation sera adressée un mois avant le début de la formation.

Accessibilité des formations

L'inscription d'un stagiaire en situation de handicap devra faire l'objet d'une information auprès de notre référente handicap, Mme Karine MONDAT, par mail (compas@chu-nantes.fr) ou par téléphone (02 40 16 59 90) afin d'adapter notre accueil et notre pédagogie aux besoins spécifiques du stagiaire.